



Ü*B,PJ~Tä

103412484294

PREFET DE L' HERAULT
RAPPORT D'INSPECTION

Ordonnancement des abattages et hygiène des opérations Bovin/Equi

Partie Administrative

Organisme d'inspection : DDPP de l'Hérault - SVI ABATTOIR DE PEZENAS **Date de l'inspection :** 06/01/2016

Inspecteur :

Numéro du rapport : 103412484294

Motif de l'inspection : Programmation prévisionnelle

Représentant de l'entreprise ayant accompagné les inspecteurs :

Méthode : Grille Ordonnancement des abattages et hygiène des opérations Bovin/Equi - V01 - 26/06/2014

Vade Mecum Hygiène et succession des opérations de la file d'abattage Bovins - Version du 13/09/2010

Réf. Règlementaires :

- REGLEMENT (CE) N° 852/2004 du 29 avril 2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires
- REGLEMENT (CE) N° 853/2004 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 29 avril 2004 fixant des règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale
- REGLEMENT (CE) N° 854/2004 DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 29 avril 2004 fixant les règles spécifiques d'organisation des contrôles officiels concernant les produits d'origine animale destinés à la consommation humaine

Etablissement inspecté

SIRET : 25340171500037

N° EDE : 34199015

ILU : 34199015

Raison Sociale : ABATTOIR PEZENAS

Enseigne : REGIE SYNDICAL ABATTOIR PEZENAS

Adresse postale : 26 AVENUE CAMILLE GUERIN

34120 PEZENAS

Désignation : ILU-34199015-Viande de boucherie - Amont - Chaîne d'abattage anx de boucherie

Agréments/Autorisations:

- AS viandes fraîches boucherie - abattage - communautaire : Valide - N° 34199015
- Autorisation sortie - MRS vers établissement de recherche, labo. : Valide - N° 34199015
- Catégorie ABB : B2
- Dérogation à l'obligation d'étourdissement - Bovins : Valide
- Dérogation à l'obligation d'étourdissement - Petits ruminants : Valide
- Dérogation à l'obligation d'étourdissement - Veaux : Valide
- Niveau de classement - respect règles communautaires : NIVEAU II
- Protocole cadre : Signé
- Validation - procédé déméduation sans fente - bovins : Valide - N° 34199015
- Validation procédé déméduation sans fente - petits ruminants : Valide - N° 34199015

Données supplémentaires

Conditions ambiantes : abattage de charolaises et de limousines

Locaux non inspectés : NEANT

A	MISE A MORT	Conforme
A01	Ordonnancement des abattages	Conforme
A02	Amenée au poste d'immobilisation, Etourdissement, Affalage	Conforme
A03	Saignée, Egouttage	Conforme
CO : La saignée lors de l'abattage rituel est imparfaite, l'absence de réflexe cornéen est obtenu entre 1mn30 et 2mn, au lieu des 90 secondes réglementaires.		
B	PREPARATION EXTERNE	Non conformité mineure
B : cf items ci-dessous		
B02	Section des cornes, Prédépouille de la tête	Conforme
B03	Traçage, Section des pattes avant	Conforme
B04	Travail des pattes arrières, Transfert	Non Conforme
NC : Le détournement des pattes arrières n'est pas réalisé par les opérateurs au préalable à la section avec la pince coupante.		
B07	Ablation des organes génitaux externes	Non Conforme
NC : L'agent en poste à la première passerelle a sectionné la mamelle lors du traçage du cuir, souillant la carcasse de lait.		
B08	Pré dépouille avant	Non Conforme
NC : Les carcasses entrent parfois en contact entre le poste de section des avants et la première passerelle, le cuir de l'une souillant la section des avants pré-dépouillés de l'autre.		
B09	Dépouille des flancs, arrachage du cuir	Conforme
B10	Dépouille et Séparation de la tête	Conforme
B11	Identification de la carcasse, Retrait des oreilles	Conforme
B12	Démédullation	Conforme
B13	Prélèvement de l'obex	Conforme
C	OPERATIONS RELATIVES A L'EVISCERATION	Conforme
C01	Ligature de l'herbière	Non Conforme
NC : La tige utilisée pour pousser l'herbière n'est jamais nettoyée ni désinfectée entre deux bovins.		
C02	Ensachage et ligature du rectum	Conforme
C04	Fente sternale	Non Conforme
NC : La scie sternale n'est jamais nettoyée entre deux bovins, elle est couverte de déchets osseux et carnés.		
C05	Eviscération abdominale	Conforme
C06	Eviscération thoracique	Conforme
D	OPERATIONS DE FINITION	Conforme
D02	Fente vertébrale	Conforme
D03	Emoussage après fente/Finition/Parage du canal médullaire	Conforme
D04	Parage final des souillures	Conforme
D05	Parage de la plaie de saignée	Conforme
D06	Pesée, Classement, Marquage	Conforme
D07	Déviation et traitement des carcasses consignées	Conforme
D13	Retrait du transpondeur pour les équidés	Conforme
E	RESSUAGE-REFRIGERATION	Conforme
E01	Ressuage carcasses	Conforme
E02	Ressuage et stockage abats rouges	Non Conforme
NC : Les abats rouges sont stockés conjointement avec les abats blancs blanchis, mais de façon non séparée dans l'espace comme il en avait été convenu.		
E03	Sortie ressuage, Préparation Carcasses	Conforme
E04	Stockage réfrigéré des carcasses	Non Conforme
NC : De façon récurrente, certains négociants ne respectent pas les délais maxima imposés par l'abatteur et mentionnés dans son Plan de Maîtrise Sanitaire. Des carcasses noircissent voire moisissent parfois en chambre froide de stockage.		
E	ATELIERS ANNEXES- PREMIER TRAITEMENT DES PRODUITS POUR LA CONSO HUMAIN	Pas Observé

Descripteurs d'intervention

Conditions ambiantes : abattage de charolaises et de limousines

Rappel des non-conformités par gravité décroissante

- B04 [NC] Non Conforme**
Le détournement des pattes arrières n'est pas réalisé par les opérateurs au préalable à la section avec la pince coupante.
- B07 [NC] Non Conforme**
L'agent en poste à la première passerelle a sectionné la mamelle lors du traçage du cuir, souillant la carcasse de lait.

Rappel des non-conformités par gravité décroissante

- B08 [NC] Non Conforme**
Les carcasses entrent parfois en contact entre le poste de section des avants et la première passerelle, le cuir de l'une souillant la section des avants pré-dépouillés de l'autre.
- C01 [NC] Non Conforme**
La tige utilisée pour pousser l'herbière n'est jamais nettoyée ni désinfectée entre deux bovins.
- C04 [NC] Non Conforme**
La scie sternale n'est jamais nettoyée entre deux bovins, elle est couverte de déchets osseux et carnés.
- E02 [NC] Non Conforme**
Les abats rouges sont stockés conjointement avec les abats blancs blanchis, mais de façon non séparée dans l'espace comme il en avait été convenu.
- E04 [NC] Non Conforme**
De façon récurrente, certains négociants ne respectent pas les délais maxima imposés par l'abatteur et mentionnés dans son Plan de Maîtrise Sanitaire. Des carcasses noircissent voire moisissent parfois en chambre froide de stockage.

Evaluation de l'atelier sur les points inspectés :

Notation : B = Non conformité mineure

Commentaire global :**Signature :**

Le 06/01/2016

A=conforme / B=non conformité mineure / C=non conformité moyenne / D=non conformité majeure / CO=conforme / NC=non conforme